



Les grandes dates

- 1^{er} trimestre 2015 : première phase de concertation menée en Méditerranée par l'Etat et la Région pour définir les zones propices à l'éolien flottant
- 5 août 2015 : appel à projets « Fermes pilotes éoliennes flottantes » lancé par l'Etat sur la zone de Leucate - Le Barcarès (150 km²)
- Les invariants fixés par l'Etat :
La zone d'implantation / La puissance maximale / Le calendrier
- 3 novembre 2016 : sélection du projet EFGL
- 22 mars 2017 : saisine volontaire de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) par les porteurs du projet EFGL et RTE
- 5 avril 2017 : désignation d'un garant de la concertation par la CNDP, Mme Claude Brévan
- Du 27 juin au 27 septembre 2017 : période officielle de concertation dite "préalable"



Réunion publique à Leucate Eoliennes Flottantes du Golfe du Lion (EFGL)

La 1^{ère} réunion publique du projet des Eoliennes Flottantes du Golfe du Lion (EFGL) s'est tenue le mardi 27 juin à 17h30, dans la salle Henry de Monfreid, à Port-Leucate.

Cette rencontre, inscrite dans la phase de concertation publique du projet EFGL qui se tient jusqu'au 27 septembre 2017, a réuni lors de la plénière 110 personnes qui se sont ensuite réparties dans les quatre ateliers thématiques organisés.

La tribune était composée de :

- Yannick BOCQUENET, Responsable projet, RTE
- Jean-Mathieu KOLB, Directeur projet EFGL
- Seif EL MISTIKAWI, Responsable technique, ENGIE Green
- Claude BREVAN, Garante de la concertation publique, Commission Nationale du Débat Public



Préambule

L'animatrice Virginie Galligani, a souhaité la bienvenue à l'assistance nombreuse et précisé l'objet de cette réunion publique destinée à présenter le projet EFGL dans tous ses aspects et permettre au public de s'exprimer. A l'issue de cette plénière, chacun était invité à rejoindre les quatre ateliers thématiques proposés afin de prolonger les échanges sur les sujets suivants : Environnement et biodiversité,

Paysage et tourisme, Usages de la mer et activités nautiques, Technique et industriel.



Michel Py, Maire de Leucate, a ensuite pris la parole pour un mot de bienvenue. Ce dernier s'est félicité de la présence de nombreux participants à cette réunion publique, signe de l'engagement des Leucatois dans cette concertation. Et de rappeler "qu'il s'agit d'un projet important soutenu par la municipalité au moment où nous sommes préoccupés par l'avenir de notre planète et engagés dans la transition énergétique". Michel Py a également précisé qu'il s'agit d'un projet industriel de grande ampleur pour la Région en indiquant toutefois que Leucate est une commune touristique et qu'à ce titre, "l'impact visuel du projet sur le littoral et sur l'économie touristique interroge et interpelle". Monsieur Le Maire a insisté sur le fait que tout devait être mis sur la table avec un maximum de transparence et mis en œuvre afin de minimiser l'impact visuel des éoliennes.



A son tour, Claude Brévan, Garante de la concertation publique a présenté sa mission dans le cadre du projet EFGL. En préambule, elle a rappelé son expertise en matière de concertation, avec 7 débats présidés et 3 concertations en sa qualité de garante nommée par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) ; mais aussi son expérience de l'éolien offshore, avec le débat sur le parc de 75 éoliennes en Normandie au large des plages du débarquement. Et plus récemment, la concertation sur les 3 éoliennes flottantes pilotes dans le golfe de Fos.

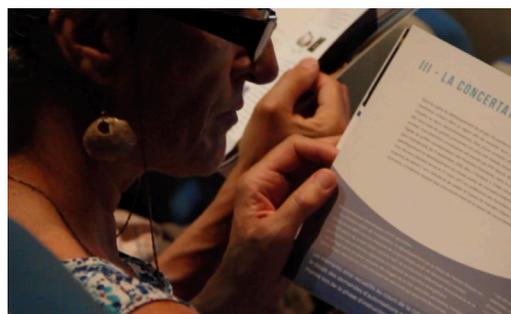
Claude Brévan a ensuite précisé le rôle du garant, sa neutralité sur le projet, l'impossibilité d'émettre un avis et son indépendance vis-à-vis des maîtres d'ouvrage .

Ses missions consistent d'abord à veiller à la qualité de l'information diffusée et qu'elle soit fidèle, complète, lisible et accessible à tous, Elle doit également vérifier que chacun a la possibilité de s'exprimer et à part égale. Enfin, le rôle du garant est aussi de veiller à la qualité des réponses données. Si des doutes subsistent quant à la qualité des réponses, le garant a la possibilité de faire appel à un expert indépendant.

Claude Brévan a ensuite rappelé les enjeux du projet EFGL au moment où une concertation est déjà engagée avec les milieux professionnels, les pêcheurs en particulier, les acteurs environnementaux et les administrations.

Cette étape se situe en parallèle d'une autre concertation dite Fontaine qui porte spécifiquement sur le raccordement de ce parc éolien pilote. Un fuseau de moindre impact pour le raccordement en mer et à terre a été arrêté. Reste à délimiter le tracé précis de ce raccordement.

Claude Brévan conclut son propos en précisant qu'il s'agit aujourd'hui de la concertation avec le grand public ; le moment pour tous de s'exprimer.



Le rôle du garant : neutralité sur le projet, impossibilité d'émettre un avis et indépendance vis-à-vis des maîtres d'ouvrage

Projection d'un film de 3 mn de présentation du projet.

Jean-Mathieu Kolb, Directeur du projet EFG, a rappelé en préambule que cette démarche est volontaire et s'appuie sur l'expertise de la Commission Nationale du Débat Public qui vise à s'assurer que la concertation est menée de la façon la plus large possible et que chacun peut s'informer.

Ensuite, Jean-Mathieu Kolb a présenté le groupement et les partenaires. ENGIE, grand groupe énergétique, 1er opérateur éolien et solaire en France et 4^{ème} employeur privé de la Région Occitanie avec 5 700 salariés. Aux côtés d'ENGIE, la Caisse des Dépôts et Consignations, qui finance les projets de développement du territoire, notamment le Plan littoral 21. EDP Renewables, 4^{ème} opérateur d'éolien dans le monde et le 2^{ème} groupe au monde à avoir mis à l'eau un prototype d'éolien flottant au large des côtes portugaises et qui apporte une expertise technique au projet EFG.

Jean-Mathieu Kolb a présenté ensuite le partenaire réseau, RTE, maître d'ouvrage du raccordement électrique au réseau de transport d'électricité.

Yannick Bocquenet, Responsable projet au sein de RTE présente à son tour le gestionnaire du réseau transport d'électricité, RTE. Les activités de RTE sont régulées par une commission nationale, dénommée Commission de Régulation de l'Electricité. RTE exploite et développe le réseau à haute et très haute tension, du 63 000 au 400 000 V.

Yannick Bocquenet rappelle l'attachement de RTE à ce projet qui participe à la transition énergétique.

Avant d'évoquer le projet dans ses détails, Jean-Mathieu Kolb présente le partenariat industriel autour des éoliennes flottantes. Trois partenaires ont été associés au projet : Principle Power dimensionne le flotteur et le dessine, Eiffage est l'ensemblier en charge de sa construction, General Electric, anciennement Alstom, fournit les éoliennes installées sur les flotteurs.



Pourquoi l'éolien flottant ?

Jean-Mathieu Kolb rappelle le contexte du projet, la loi sur la transition énergétique votée très largement par l'Assemblée nationale et le Sénat et elle-même inscrite dans l'accord de Paris qui vise à lutter contre le changement climatique. La programmation pluriannuelle de l'énergie fixe une direction d'ici 2030 : baisser de 40% nos émissions françaises de gaz à effet de serre, baisser de 20% nos consommations finales d'énergie et augmenter de 70% nos énergies renouvelables pour équilibrer le mix énergétique.

A un l'horizon 2023, elle fixe aussi un objectif précis : 100 MW d'éolien flottant au large des côtes et jusqu'à 2 000 MW de projets attribués. *"Pour atteindre ces objectifs, il convient de lancer ces projets pilotes. C'est le cas des Éoliennes Flottantes du golfe du Lion, un projet qui vise à démontrer la viabilité technique et économique de cette filière nouvelle. Par la suite, seront peut-être lancées des réflexions sur des projets commerciaux qui, eux-mêmes, devront vivre leur propre vie.*

Ces projets prennent du temps. Les projets commerciaux sont sur des durées d'au moins 8 ans de développement avant d'être mis

en service". "Jusqu'à présent, ce gisement en mer était inexploitable, en raison des contraintes de profondeur d'eau".

Sur le choix de l'implantation, Jean-Mathieu Kolb a rappelé qu'en Méditerranée, il y a un gisement de vent considérable, avec le Mistral, la Tramontane ou encore le Marin.

Du point de vue technologique, il s'agit ici d'installer dans des fonds marins de 70 m des éoliennes sur des structures flottantes reliées au sol par des lignes d'ancrages. Un des avantages est qu'au lieu de réaliser l'assemblage sur site, en mer, on le réalisera au port. Des prototypes de cette technologie nouvelle sont installés au large du Japon, de la Norvège et au large du Portugal où l'expérimentation a duré 5 ans avec une éolienne flottante dotée de la même technologie de flotteur que celle implantée au large de Leucate. *"Cette éolienne a été confrontée à des vagues de 17 m sans aucune incidence sur la structure. C'est sur ce retour d'expérience technique et environnemental que l'on s'appuie".*

Aujourd'hui, l'enjeu pour l'Etat est qu'à terme, les technologies qui auront prouvé leur efficacité soient françaises.

En quoi consiste ce projet ?

Une première concertation a eu lieu au sein du Conseil Maritime de Façade pour déterminer l'espace d'implantation.

Au 1^{er} trimestre 2015, une concertation a permis de fixer des macros zones. L'Etat a par la suite lancé un appel à projets « fermes pilotes éoliennes flottantes ». La macro-zone de Leucate retenue présente une surface de 150 km².

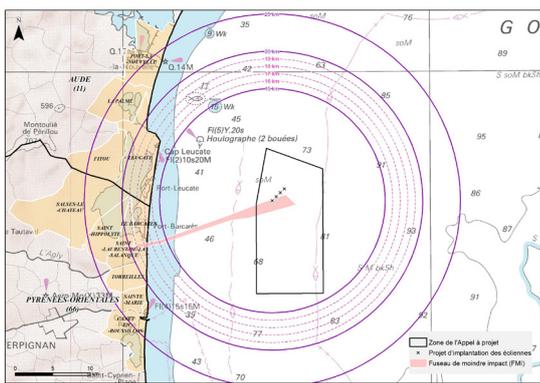
Quelques règles ont été fixées par l'Etat. En premier lieu, la zone d'implantation. Deuxième règle, la puissance maximale, pas plus de 24 MW, soit pas plus de 4 éoliennes. Troisième règle : le calendrier, avec un objectif de mise à l'eau des éoliennes pour fin 2020 pour que la France soit en capacité d'exporter ses technologies.

Pourquoi cette zone ?

La profondeur d'eau est adaptée avec des fonds entre 60 et 75 m. Les fonds constitués de sable et de vase ont une composition idéale. Cette zone se situe dans le Parc naturel marin du golfe du Lion, parfaitement à même de vérifier la qualité de nos études environnementales. Deux bases industrielles ont été retenues : Fos-sur-Mer et Port-La Nouvelle.

« Nous sommes partis d'une macro zone et avons discuté avec le Parc naturel marin, le comité régional et les prud'homies pour la pêche. Sur cette base, nous avons défini une sous-zone propice de 45 km². Puis ont été lancées des études techniques et environnementales qui nous ont permis de définir une zone d'étude réduite de 16 km². C'est l'objet du débat aujourd'hui, dans le cadre de cette concertation préalable. Le projet est encore à un stade amont. Le travail se poursuit. »

Les caractéristiques du projet



Jean-Mathieu Kolb précise ensuite quelques grandes caractéristiques du projet : sa puissance, 24 MW, sa production, équivalente à la consommation électrique annuelle d'une ville de 50 000 habitants et son coût, 180 M€.

Le projet pourrait être mis en service fin 2020, pour une durée d'exploitation de 20 ans.

La première des éoliennes se situerait à 16 km des côtes, la dernière à environ 18 km au niveau de Leucate.

Jean-Mathieu Kolb informe le public que des simulations visuelles seront présentées au cours de l'atelier qui suit cette réunion publique. Et de préciser que les simulations visuelles seront mises sur le site internet du projet en septembre. Pour se figurer l'impact visuel des éoliennes depuis la côte, il donne ensuite un ordre de grandeur en se basant sur la règle de Thalès. Ces éoliennes à 16 km, c'est l'équivalent d'un objet de 1 cm de hauteur placé à 1 m de l'œil.

Quels sont les enjeux économiques ?

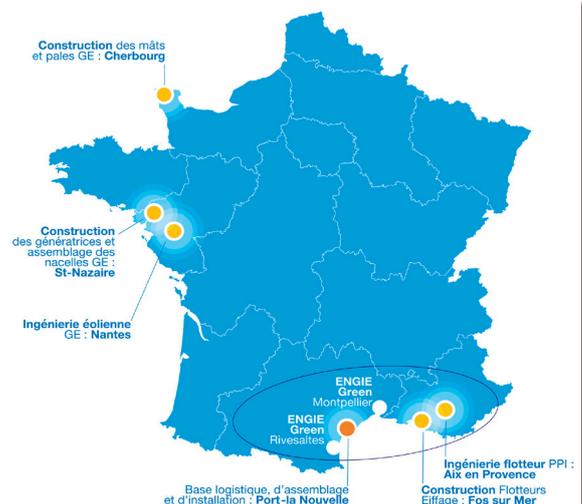
Jean-Mathieu Kolb a terminé son exposé en évoquant les enjeux économiques. Les éoliennes seront construites en France par General Electric à Saint Nazaire et les pales et les tours seront réalisées à Cherbourg.

Aujourd'hui, le gisement d'emplois de la ferme éolienne représente 400 emplois directs et indirects pour la phase de construction. Le cœur de ce dossier est méditerranéen. Principle Power conçoit ses flotteurs à Aix-en-Provence, Eiffage les construira à Fos-sur-Mer.

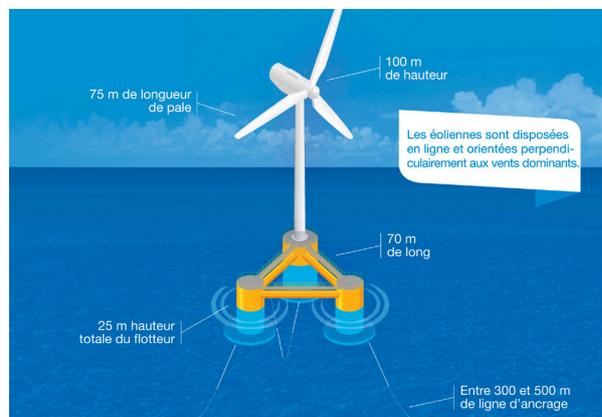
Enfin, une centaine de personnes assureront la logistique sur le port de Port-La Nouvelle pour tout installer et faire les tests avant de remorquer l'ensemble au large.

L'exploitation et la maintenance mobiliseront 40 emplois directs et indirects, dont 20 en Occitanie et 10 emplois localisés sur le port de Leucate ou du Barcarès.

« Aujourd'hui, nous sommes en retard. A titre de comparaison, ce sont 100 000 personnes qui travaillent sur l'éolien offshore en Europe. Il y en aura 50 000 de plus d'ici à 2020 et il serait bien qu'une partie de ces filières innovantes revienne en France. »



Pourquoi ces choix technologiques ? Quelles sont les dimensions des éoliennes flottantes ?



Seif El Mistikawi, Responsable technique d'ENGIE Green, est en charge des études ingénierie qui seront conduites pendant les deux années à venir.

Il s'agit ici de 4 unités installées en mer. Les principales composantes sont la turbine qui génère de l'électricité et sa fondation. C'est une fondation flottante avec un système d'ancrage non tendu. Des câbles électriques relient les turbines les unes aux autres.

Les 2 principales parties sont : 1/ la turbine de grande puissance développée par la société General Electric. Cette turbine innovante bénéficie de retours d'expériences en mer avec 5 éoliennes installées au large des Etats-Unis notamment. 2/ la fondation flottante. Le concept retenu est celui de Windfloat. Il s'agit d'une structure semi-submersible composée de plusieurs caissons reliés entre eux et ancrés au sol par des lignes d'ancrage. La particularité de ce flotteur, outre sa conception optimisée, est qu'il bénéficie d'un retour de 5 ans d'expérience testée au large du Portugal.

« Nous avons fait le choix de technologies qui ont fait leur preuve ».

Autre innovation, sur la turbine, la génératrice ne dispose pas de boîte de vitesse ; elle est à entraînement direct. Son système de contrôle s'adapte au mouvement du flotteur, c'est-à-dire que la turbine peut s'orienter, tout comme les pales en fonction du mouvement du flotteur, de la direction du vent, de l'intensité du vent. Pour la partie flotteur, beaucoup d'innovations ont été apportées dont la stabilité du flotteur assurée par un ballastage qui s'adapte de façon dynamique en fonction des conditions environnementales (vent et vague). C'est une innovation qu'aucune autre technologie n'a proposée jusqu'à présent. La stabilité du flotteur va permettre d'avoir une production optimale d'électricité.

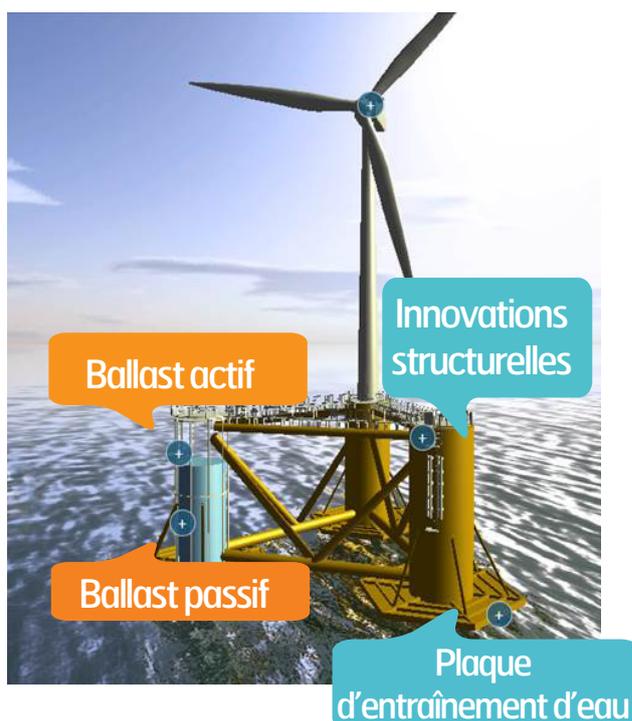
Autre point essentiel, le faible nombre de lignes d'ancrage, soit 3 lignes par flotteur, là où d'autres technologies proposent un nombre supérieur.

Seif El Mistikawi a évoqué ensuite les dimensions de l'éolienne. Le haut de la pale sera à 175 m au maximum par rapport à la surface de l'eau.

Le flotteur est formé d'un triangle de 70 m de côté. La nacelle sera à 100 m de haut. Le diamètre du rotor fera 150 m et la hauteur du flotteur de 10 m au dessus du niveau de la mer et 14 m sous l'eau en condition opérationnelle. La longueur au sol des lignes d'ancrage sera sur à peu près 300 à 500 m, sur le modèle de l'ancrage d'un bateau.

Seif El Mistikawi a présenté l'architecture du réseau électrique : elle préfigure l'architecture typique de fermes éoliennes de plus grande dimension. Les éoliennes sont connectées les unes derrière les autres. Quand une éolienne est en maintenance lourde, il y a la possibilité de déconnecter le flotteur supportant l'éolienne défaillante du reste du réseau électrique, tout en permettant de produire sans interruption.

Seif El Mistikawi précise que des supports seront visibles pendant l'atelier.



Yannick Bocquenet précise, de son côté, la partie raccordement de la ferme jusqu'à la terre. Les éoliennes produisent et fournissent l'électricité au réseau.

Le raccordement se fera par un câble sous-marin. Un atterrage sera installé au niveau du Barcarès pour arriver en cheminant sous les voiries jusqu'au poste de Salanques, situé sur la commune de Saint-Laurent de la Salanque. « On a un raccordement en mer de 18 km et 3,5 km de raccordement terrestre souterrain jusqu'au poste. » Yannick Bocquenet précise que les différents éléments seront visibles à l'occasion de l'atelier, dont une pièce du câble. Il sera enfoui (l'ensouillage) avec une trancheuse par jet d'eau. Le câble n'est pas du tout apparent sur le sol marin ce qui permet de conserver les usages de la mer, notamment la pêche, au dessus du tracé du câble.

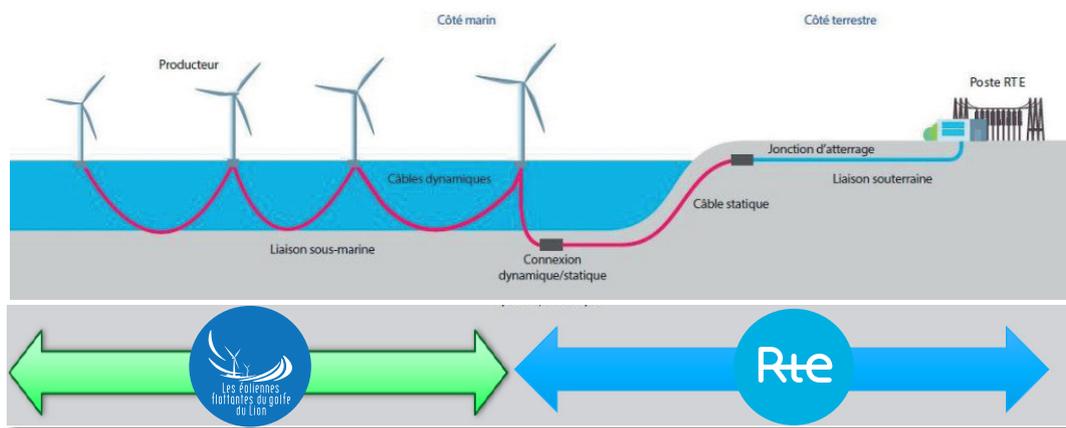
Yannick Bocquenet a présenté ensuite la chambre d'atterrage.

Cet ouvrage permet de relier le câble sous-marin au câble sur la partie terrestre, qui sera également souterrain.

Intervention de Mme Claude Brévan qui souhaite que soient données les dimensions de cette chambre d'atterrage afin que le public sache si ces ouvrages sont visibles ou non.

Yannick Bocquenet a précisé qu'une chambre d'atterrage ne se verra absolument pas. Ce sont des ouvrages maçonnés de 10 m par 2 m. Cet ouvrage est complètement sablé, couvré et recouvert ensuite par la voirie. Au niveau du Barcarès, l'ouvrage devrait se situer sous le parking qui se trouve au bout du Cours de la Méditerranée.

Sur le tracé du câble, Yannick Bocquenet a précisé qu'il y a eu une concertation préalable, dite Fontaine. « Nous concertons en amont du projet sur sa justification technique et sur un fuseau qui nous permettra d'analyser les enjeux environnementaux et d'usage de voirie et de définir, par le processus d'une étude d'impact, le tracé de moindre impact définitif. ». Sur la profondeur, Yannick Bocquenet précise que l'on est à 1,30 m fond de fouille sous chaussée.



Où en est le projet ?

Jean-Mathieu Kolb reprend la parole pour faire le point sur le calendrier de ce projet. « Les travaux d'ingénierie sont prévus jusqu'à fin 2019, puis mise en service fin 2020. Nous avons 9 autorisations administratives à obtenir. L'obtention des autorisations interviendra début 2019 pour un dépôt visé début d'année 2018. L'objectif est de prendre la décision finale d'investissement préalable à la construction mi 2019. Puis débutera la phase d'exploitation-maintenance. Notre démarche, c'est éviter, réduire, compenser. D'abord éviter les impacts. S'il en reste, il faut les réduire et réfléchir à la compensation des impacts persistants afin de neutraliser et rééquilibrer l'ensemble. Pour cela et avant toute chose, il faut mener des études de caractérisation des milieux. »

Des études de caractérisation du milieu sont en cours sur le milieu biologique, la ressource en poissons par exemple, sur le milieu humain, navigation, paysage, sur le milieu physique avec des études géophysiques. Enfin, Jean-Mathieu Kolb a évoqué une mesure d'accompagnement à l'étude avec l'Université de Perpignan : elle vise à étudier la valorisation écologique des flotteurs, grâce la structure posée en pleine mer qui s'apparente à un récif pour la ressource en poissons.

Toutes ces études bénéficient déjà aux emplois locaux. Elles mobilisent actuellement 11 sociétés en Occitanie, avec l'étude d'impact environnementale pilotée par la société nîmoise BRL Ingénierie. Ces études portent à la fois sur les milieux environnementaux et humains, notamment avec l'impact sur la pêche, le milieu naturel, sur les oiseaux et les mammifères marins. Enfin, Jean-Mathieu Kolb a évoqué l'impact paysager et précisé que plusieurs photomontages seront réalisés ces prochaines semaines et seront mis en ligne sur le site internet.

Deux premiers photomontages sont présentés en atelier ainsi que les différents points de prises de vues prévus cet été.

Pour conclure, Jean-Mathieu Kolb a rappelé les dispositifs d'information mis à disposition du grand public : des permanences durant tout l'été aux offices de tourisme de Leucate et du Barcarès, des enquêtes sur la plage et dans les commerces, le site internet pour poser des questions / avis, ainsi qu'une réunion avec les pêcheurs. Une réunion publique de restitution va être programmée en septembre.



L'animatrice a engagé ensuite le débat avec le public et a posé une première question rédigée par une personne à l'accueil de la réunion publique :

Qui entretient les éoliennes en mer et peut-on stocker l'électricité produite à redistribuer ?

Réponse de Jean-Mathieu Kolb :

« C'est nous qui aurons la charge d'exploiter les éoliennes. Au sein d'ENGIE, nous avons par exemple une antenne basée à Rivesaltes qui s'occupe de nos éoliennes dans le secteur. Mais dans le cas présent, la maintenance sera réalisée par des équipes de General Electric qui seront basées sur le port. Concernant le stockage d'électricité à grande échelle, le meilleur moyen reste les barrages hydroélectriques mais le secteur est en plein développement, notamment les batteries. Demain on produira localement et on stockera localement. »

Intervention dans la salle : Quel sera le seuil de rentabilité et quel est le prix de l'électricité produite ? Sur les retombées fiscales, concrètement cela fera combien pour Leucate ?

Réponse de Jean-Mathieu Kolb :

« Il s'agit d'un projet de démonstration, et non d'un projet commercial. Il est soutenu par l'Etat, via un tarif d'achat de l'électricité spécifique de 240 €/MWh. C'est le double du prix d'une facture moyenne d'électricité (120/130 €/MWh) mais le projet possède avant tout un intérêt technique plus qu'économique. L'Etat a fait ce choix de financer des projets pilotes pour que demain, si l'on passe au stade commercial, cela fasse baisser le coût de l'éolien offshore »

Intervention de Claude Brévan qui rappelle que ce n'est pas l'Etat qui achète l'électricité. Et de rappeler le montage financier avec une subvention de l'Etat et un coût de rachat de l'électricité.

Jean-Mathieu Kolb répond « qu'effectivement c'est l'Etat qui nous octroie un tarif d'achat qui est financé par une taxe incluse dans la facture d'électricité de tous les consommateurs d'électricité.

Cette taxe, c'est la CSPE (Contribution Sociale à la Production d'Electricité). C'est une taxe qui permet notamment de financer les énergies renouvelables sur terre ou en mer. C'est sur cette base que l'Etat nous a octroyé une petite portion. Autre source de financement, le Programme d'Investissement d'Avenir, pour un montant de 60 M€ sur 180 M€, dont une bonne partie est sous forme d'avances remboursables. »

Sur les retombées pour la ville de Leucate, Jean-Mathieu Kolb rappelle que cette taxe est fixée sur un ratio de 15 000 € par MW sur un projet de 24 MW. Elle représente 360 000 € pour ce projet de 24 MW. 50% vont aux communes du littoral. Pour la commune de Leucate, cela représente 25 000 € annuels calculés en fonction de la distance à l'éolienne et au nombre d'habitants. Les autres 50% sont répartis entre les professionnels de la pêche, la SNSM et des activités de développement durable.

Intervention dans le public : Quel sera l'impact de la pollution visuelle des éoliennes sachant que le repère des habitants est le Cap Béar ?

Jean-Mathieu Kolb, rappelle qu'il s'agit d'un projet de 4 éoliennes à plus de 16 km des côtes. A cette distance, une éolienne représente l'équivalent d'une tête d'épingle de 1 cm à 1 m de l'oeil. Tout en invitant chacun à consulter les planches visuelles à l'atelier, propose d'organiser une sortie en mer pour que les personnes intéressées puissent se rendre compte par elles-mêmes du potentiel impact visuel à une distance de 16 km de la côte.

Intervention de Claude Brévan : « Si les habitants le souhaitent, il est possible de faire appel à un expert indépendant pour vérifier la sincérité des planches visuelles produites par le maître d'ouvrage. »



Intervention dans le public : Sur l'aspect économique et le parallèle entre l'investissement de 180 M€ et le nombre d'emplois induits.

Une question sur l'axe des éoliennes, un axe Nord-Est / Sud-Ouest pour que la façade de l'éolienne soit face au vent dominant, la Tramontane. Ne devrait-on pas faire tourner cet axe de 45° pour limiter l'impact visuel ?

Réponse de Jean-Mathieu Kolb : « Une orientation perpendiculaire peut réduire l'impression visuelle depuis un endroit précis de la côte, mais moins dès qu'on s'éloigne de ce point spécifique. Il est malheureusement pas possible d'être perpendiculaire depuis chaque point de la côte. La localisation retenue est un compromis, entre contraintes techniques, environnementales, économiques mais aussi sociales, les pêcheurs par exemple qui travaillent en mer. »



Intervention dans le public : L'avenir et la taille du projet s'il entre dans une phase commerciale ?

Réponse de Jean-Mathieu Kolb : « Seul l'Etat peut définir où, quand et comment se développeront d'éventuels projets commerciaux. Notre ambition est que cela marche et de baisser les coûts. L'Etat nous dit que cette filière pourrait se développer à l'avenir sous condition de retour d'expérience des fermes pilotes et sous condition de coût. Il n'y a aucune automacité entre le pilote et le commercial. Et si un projet devait se décider, il faudrait une première procédure d'appel d'offres pour désigner le maître d'ouvrage. Puis une nouvelle phase de concertation, ou plutôt un débat public d'un an avant de pouvoir déposer les autorisations administratives sachant que l'instruction d'un tel dossier prend un an. Si l'instruction est positive, commence alors la phase de construction qui s'étale sur une durée de 3 à 4 ans avant d'installer les éoliennes. On est donc sur un temps long d'au moins 8 ans pour un éventuel projet commercial. »



Intervention dans le public : Existe-t-il une étude sur l'hydrodynamique ?

Réponse de Seif El Mistikawi :

“Les deux années d'ingénierie à venir vont justement être centrées autour du couplage hydrodynamique/aérodynamique du système flotteur/éolienne”.



L'animatrice conclut cette première réunion publique en rappelant les quatre ateliers à disposition du public et en annonçant que la prochaine réunion publique se tiendra le 5 juillet 2017 au Barcarès.



Exprimez-vous !

Claude BREVAN, garante de la concertation
 claude.brevan@wanadoo.fr
 Equipe projet
 info@info-efgl.fr

Suivez - nous !



Web
 www.info-efgl.fr